

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie L'Enfant Magique Inc.	Numéro de permis 855002	Date d'inspection Le 01 juin 2021	
Nom de l'établissement Garderie L'Enfant Magique Inc.		Numéro de téléphone (506) 753-4069	
Adresse 47 avenue Du Village Campbellton NB E3N 3G4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
 - Le ratio est conforme pendant la visite.
 - Lors de ma visite les activités suivantes ont été observées: le dîner, lavage des mains, jeux libres et la lecture.
 - Les rapports d'incidents mineurs sont signés par le parent, la date est mise et rangée dans le dossier de l'enfant.
 - Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive.
 - L'aire de jeux extérieure contient une quantité suffisante de jeu et jouet pour chaque enfant. Le matériel est approprié pour les âges des enfants.
 Discussion avec Joanne concernant la glissade. Joanne me confirme que la glissade n'est pas servie par les enfants. Il manque de la surface protectrice.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 juin 2021

Date

original signé par
Joanne Maltais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 juin 2021

Date